

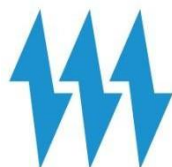
REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice



MINISTRE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE

SOCIETE MAURITANIEENNE D'ELECTRICITE (Groupe SOMELEC)



**Projet d'Interconnexion Électrique en 225 kV Mauritanie-Mali et de
développement de centrales solaires associées (PIEMM)**

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°05/CMI/2026 POUR LE
RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGÉ DE L'ÉLABORATION D'UN
CODE RÉSEAU ÉLECTRIQUE (GRID CODE)**

Financement : Banque Africaine de Développement (BAD)

Référence de l'avis : AMI N°05/CMI/2026

Août 2026

Secteur : Energie

Référence de l'accord de financement : N° : 2100150044245

N° d'Identification du Projet : P-Z1-FA0-214

Les Gouvernements de la République Islamique de Mauritanie a reçu un financement du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût de réalisation du **Projet d'Interconnexion Électrique en 225 kV Mauritanie-Mali et de développement des centrales solaires associées (PIEMM)** qui s'inscrit dans le cadre des Programmes Nationaux de Développement du secteur de l'énergie électrique en Mauritanie et au Mali.

Une partie du montant du financement reçu est rétrocédée à la Société Mauritanienne de l'Électricité (SOMELEC-Société mère), qui est l'Agence d'exécution en charge de la réalisation dudit projet.

La SOMELEC, Société Mauritanienne d'électricité de la République Islamique de Mauritanie, a l'intention d'affecter une partie des fonds obtenus au titre du financement du projet au recrutement d'un Bureau d'Ingénieur Conseil chargé de l'élaboration du Code de Réseau Électrique (Grid Code) national.

La mission vise à élaborer un cadre réglementaire et technique complet régissant le fonctionnement, l'exploitation et le développement du système électrique national. Le Code de Réseau couvrira l'ensemble des installations de production ainsi que les réseaux de transport et de distribution d'électricité, et définira les exigences techniques applicables aux différents utilisateurs et opérateurs du réseau afin d'assurer la sécurité, la stabilité, la fiabilité et la performance du système électrique mauritanien, incluant notamment :

- L'analyse du cadre juridique, réglementaire et institutionnel du secteur de l'électricité ;
- Le diagnostic technique et opérationnel du système électrique (production, transport, distribution et dispatching) ;
- L'identification des besoins en matière de régulation technique du réseau électrique ;
- L'évaluation de la gestion des interconnexions existantes et prévues à court et moyen terme ;
- L'élaboration du Code de Réseau ;
- L'intégration des exigences techniques liées aux énergies renouvelables et aux systèmes de stockage d'énergie ainsi qu'aux interconnexions ;
- L'analyse comparative des bonnes pratiques internationales en matière de Grid Code ;
- L'organisation des consultations et ateliers avec les parties prenantes du secteur : atelier de démarrage, atelier de préparation de la collecte de données, ateliers de concertation par chapitre, et atelier de restitution / validation des livrables. ;
- L'élaboration d'un plan de mise en œuvre, de suivi et de mise à jour du Code de Réseau ;
- L'appui à la validation institutionnelle et réglementaire du Code de Réseau ;
- L'assistance au Maître d'Ouvrage dans le processus d'adoption et de mise en application du Code de Réseau.

La mission doit se dérouler dans le respect des règles de l'art et suivant les prescriptions techniques des contrats de construction, les Services du Consultant seront réalisés, en conformité avec les textes législatifs et réglementaires, les Directives Générales de l'Environnement, Hygiène et Sécurité et toute autre pratique recommandée en la matière.

Le délai global imparti au titulaire du Marché pour achever l'ensemble des prestations est de dix (10) mois, hors délais d'approbation des livrables. Ce délai commence à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage.

La Société Mauritanienne de l'Électricité (SOMELEC-Société mère), invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations en langue française sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour la réalisation des Services attendus (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans des prestations similaires et notamment les références attestées concernant l'exécution des contrats analogues, l'organisation technique et managériale, les qualifications générale et spécifique ainsi que le nombre d'experts, etc.). Les Consultants intéressés peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Méthode d'établissement de la liste restreinte : L'établissement de la liste restreinte sera effectué conformément à la méthode définie dans les Termes de Référence (TdRs).

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « **Politique de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement** », édition août 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

L'attention des candidats est attirée sur ce qui suit :

- Seules les références pour lesquelles les candidats auront fourni les informations requises ainsi que des attestations de bonne exécution établies par les bénéficiaires (en français ou traduites en français) avec les coordonnées accessibles des Clients permettant la vérification éventuelle des informations fournies, seront prises en compte lors de l'évaluation des dossiers de manifestation d'intérêt.
- Pour permettre à la SOMELEC de vérifier éventuellement la véracité des attestations, les candidats sont tenus d'indiquer, pour chaque attestation fournie, l'adresse mail et le numéro de téléphone d'un responsable qui peut confirmer l'authenticité de ladite attestation.

NB :

- *Chaque référence est à résumer sur une fiche de projet ;*
- *Les expériences doivent être achevée aux cours des dix (10) dernières années ;*
- *Un bureau qui ne présente pas les exigences minimales décrite dans les TdRs sera éliminé.*

L'intérêt manifesté par un consultant ne constitue pas une obligation pour le Projet de le retenir sur la liste restreinte.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-après, aux jours et heures ouvrables suivants : du lundi au jeudi, de 09h00 à 17h00, et le vendredi, de 09h00 à 12h00.

Monsieur le Conseiller Spécial Chargé de la Cellule des marchés du Groupe SOMELEC

Direction Générale de la SOMELEC-Société mère

Cellule Chargée des Marchés

Siège SOMELEC ; 4ème étage

Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355

Nouakchott (Mauritanie)

AMI - Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration d'un code du réseau électrique (Grid Code)

Téléphone fixe : 00 222 45 29 03 89

**Mail : cmsomelec2@gmail.com
piemm@somelec.mr**

Les dossiers de manifestations d'intérêt, rédigés en langue française doivent être déposés à l'adresse suivante ou transmis par voie électronique au plus tard le **Judi 10/09/ 2026 à 12h00 (heure locale GMT)** à l'adresse ci-après :

**Cellule des marchés du Groupe SOMELEC
Direction Générale de la SOMELEC-Société mère
4ème étage
Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355
Nouakchott (Mauritanie)
Téléphone fixe : 00 222 45 29 03 89
Mail : cmsomelec2@gmail.com
piemm@somelec.mr**

Le Dossier de candidature doit porter la mention suivante :« **Appel à manifestation d'intérêt n° 05/CMI/2026 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGÉ DE L'ÉLABORATION D'UN CODE RÉSEAU ÉLECTRIQUE (GRID CODE)** »

**LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHES D'INVESTISSEMENT
DU GROUPE SOMELEC**